L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

DEUXIÈME PARTIE.

SUITE.

—Sapristi! s'écria son compagnon, et pourtant vous en épouseriez une, car il me semble qu'il est question de vous marier?

—C'est possible, soupira Sainte-Marie, du moment où je ne suis résigné à la vie du monde, je dois aussi me résigner à l'idée du mariage; mais la femme avec ses ruses, sa frivolité et son besoin d'affection absorbante, la femme m'effraie, et je redoute son approche.

Laurent s'arrêta, et le regarda d'un air stupéfait.

—Mon langage vous étonne, poursuivit Sainte-Marie avec un accent amer, je vous fais l'effet d'un espèce de monstre!...Que serait-ce si vous pouviez lire au dedans de moi?

Ces derniers mots jaillirent de ses lèvres comme un cri douloureux. Le jeune docteur en fut touché.—J'avoue, dit-il, que vous me surprenez, je ne comprends pas qu'on ait peur d'aimer une jolie femme dont on a la chance de devenir le mari.

—En effet; c'est étrange et cela est.....il y a entre la femme et moi un abîme, et je ne sais si j'oserai le franchir....

—Je ne comprends pas, répéta Laurent.

—Vous ne pouvez pas comprendre; il y a en moi un si triste mélange de contradictions!....Le mariage me répugne, et pourtant je sens qu'une fois que je serai pris par l'amour, j'aimerai avec une passion qui emplira mon âme et la détournera de sa voie véritable.... Je serai mordu par le désir de la chair plus qu'aucun de vous autres mondains, et voilà ce qui m'épouvante.... Comprenez-vous, enfin?

Sa voix vibrait étrangement dans la nuit. On était arrivé au Neufour, il s'arrêta, et, tendant la main à Laurent, il ajouta du ton d'un homme fatigué:—Me voici chez moi.... Bonsoir!

Ils se séparèrent.—Singulier garçon! se dit Laurent en allumant un cigare et en reprenant le chemin des Islettes; ma foi, s'il n'est pas plus fêru d'amour et plus décidé à se marier, tant mieux!.... Cela m'enlève un scrupule, et je puis être honorieux de Berthe Fontenille sans crainte de marcher sur les brisées de mon parrain.... Parbleu, ce serait grand dommage que cette charmante fille devînt la femme d'un pareil abstracteur de quintessence!

Ce beau raisonnement mit Laurent plus à l'aise. Jusque-là, il s'était borné au rôle d'admirateur discret de la beauté de Mlle Fontenille. A partir de ce moment, il laissa voir plus ouvertement à quel point il était séduit; il s'abandonna sans arrière-pensée au plaisir d'aimer, d'autant plus que son amour ne paraissait pas trop déplaire à celle à qui il s'adressait. Il cherchait plus souvent les occasions de voir Berthe sans avoir l'embarras de la société Sainte-Marie, et le hasard le servit à souhait. Depuis son arrivée aux Islettes, il avait été appelé déjà auprès de trois cas de maladies graves, et il avait eu la chance de guérir ses clients, qui portèrent immédiatement aux nues l'habileté du nouveau médecin. Il advint que, vers cette même époque, M. Fontenille fut repris de rhumatismes aigus, et bien que le bonhomme, lorsqu'il était en santé, se moquât de la médecine et des médecins, il supportait peu aisément la douleur. Il fit mander en toute hâte le jeune docteur du Bois-des-Penses; Laurent accourut et prescrivit un remède qui soulagea le patient. Il ne ménagea pas ses visites; jamais rhumatisme ne fut mieux soigné, et le filleul du marquis vint deux fois par jour à la None-Saint-Vanne. Un matin qu'il descendait de la chambre de M. Fontenille, il s'entendit appeler dans le jardin par une voix bien connue, dont le jeune timbre argentin le fit tressaillir d'aise. La voix partait d'une charmille voisine de la chambre à four. Il se dirigea de ce côté, et dès qu'il fut sous le portail formé par les bras noueux des branches capricieusement entortillées, il s'arrêta, émerveillé du spectacle qui réjouissait son regard.

Dans l'ombre verdoyante de la charmille, sur une table rustique, était posé un plateau rond et tout blanc de fleur de farine; à côté, une bouilloire de cuivre, un saladier de faïence plein de crème et d'œufs fraîchement battus, un pain de beurre à demi enveloppé de feuilles de vigne, accompagnaient de leurs tons gais l'amoncellement neigeux de la farine. Devant le plateau, Berthe Fontenille, vêtue d'un peignoir à raies roses, un tablier à bavette noué autour de la taille, les cheveux relevés au sommet de la tête, le cou nu, les manches retroussées jusqu'au coude, pétrissait la pâte. Un discret rayon de soleil, filtré par la feuillée, tombait obliquement sur la table et dorait d'une légère caresse les joues et les bras nus de la jolie pâtissière.

—Bonjour, docteur! dit-elle à Laurent en le relançant de son sourire toujours un peu sardonique, comment va mon père?

—Beaucoup mieux, répondit le jeune homme dont les regards charmés faisaient en même temps une délicieuse promenade le long des bras potelés et du corsage discrètement accusé par la bavette du tablier.

Les yeux bleus de Berthe-Fontenille interrompirent cette excursion en se fixant sévèrement sur ceux du visiteur.—Voyez, reprit-elle, je lui confectionne son mets favori, une galette lorraine.... Restez à déjeuner avec nous, vous en goûterez et vous me direz si je suis une bonne ménagère.

Elle prit la bouilloire et versa un filet d'eau sur la pâte. La farine, s'élevant en petits nuages blancs que le soleil argentait, allait se déposer en fine poudre sur les cheveux noirs et jusqu'au bout des longs cils de Berthe. Elle se remit à pétrir lentement, tout en écoutant les excuses de Laurent:—Le marquis n'aimait pas à déjeuner seul, et le jeune homme lui avait promis de rentrer de bonne heure.

—Pourquoi faites-vous des façons? répliqua-t-elle en lui lançant à travers ses cils un regard ironique où on lisait clairement: "Vous en mourez d'envie?"—Le marquis se consolera en bavardant avec Ambroisine.... Restez! mon père en sera enchanté, et nous pourrons rire à notre aise, sans que notre gaîté soit coupée par les mines rabat-joie de M. de Brienlles.

Tout en parlant, elle avait retiré brusquement ses doigts de la pâte.—J'ai oublié d'ôter ma bague, s'écria-t-elle, il n'est que temps d'y songer!..... Docteur, si vous ne craignez pas de vous enfariner, ayez la bonté de me la tirer délicatement du doigt.

Elle tendit vers lui sa petite main légèrement enduite de pâte, Laurent se pencha, lui saisit le poignet et se mit en devoir d'enlever la bague en scintillant une émeraude. Elle le regardait faire et parmi les brefs éclats de rire, tandis que l'amoureux docteur, fort ému, était quasi tenté d'appliquer un baiser sur ce bras blanc, si appétissant et si proche des lèvres. Berthe parut deviner la pensée qui le troublait, car elle retira vivement sa main, laissa les yeux et se remit à l'œuvre en disant:—Merci!..... Posez la loin du plateau; ne s'agit pas d'imiter l'âne d'Ane et de laisser rouler ma bague dans la pâte..... Le fils du roi ne déjeunera pas avec nous.

—Non, reprit Laurent moitié plaisant et moitié sérieux, car il est parti ce matin pour La Chalade.

Elle releva la tête vers son interlocuteur, et ses yeux s'assombrirent.

—De qui parlez-vous? demanda-t-elle.

—De Sainte-Marie de Brienlles, repartit audacieusement le jeune homme.

Elle haussa les épaules en continuant de pétrir son morceau de pâte.—Lui!.... s'il trouvait ma bague dans sa part de galette, il s'étranglerait plutôt que d'oser la montrer.

—Pourtant, hasarda Laurent, je m'imaginais.....que il s'arrêta devant un nouveau regard sévère de Mlle Fontenille.

—Que vous imaginiez-vous?

—Peut-être suis-je indiscret en parlant de ce qui ne me regarde pas, mais je me suis laissé dire qu'il désirait vous épouser.

Elle prit un rouleau de bois, et, sans répondre, elle aplatit lentement la pâte. On n'entendit plus que le son mat du rouleau, et, de l'autre côté de la charmille, le pétillement du four que l'on chauffait.

—Dans tous les cas, reprit tout à coup Berthe en relevant son rouleau, M. de Brienlles a enfermé son désir à triple serrure dans sa poitrine, car je ne me suis jamais aperçue de rien.

—Il y a peut-être un mot cabalistique à prononcer pour ouvrir les trois serrures! répliqua Laurent en riant.

Elle se retourna pour prendre une tourtière de tôle et murmura entre ses dents:

—C'est ce n'est pas moi qui le dirai.

—Vous ne l'aimez pas! demanda-t-il d'une voix un peu sourde.

Elle sourit, saupoudra de farine la tourtière, y étendit adroitement la pâte dont elle releva les bords, puis, plongeant son regard dans celui du jeune docteur:—Il m'est indifférent, répondit-elle.

—Bien vrai?

—Oh! bien vrai....me croyez-vous donc si pressée de prendre un mari?

Laurent secoua la tête.—Lui ou un autre, vous êtes destinée à en avoir un.... Vous n'êtes pas de celles qui coiffent Sainte-Catherine, et tôt ou tard vous vous déciderez à vous marier.

Elle haussa de nouveau les épaules, tout en coupant de petits dés de beurre que sa main dispersait en dansant sur la pâte.—Peut être bien! dit-elle avec un sourire mystérieux au coin des lèvres, pour nous autres, le mariage est une nécessité mondaine; on se marie comme on suit une mode nouvelle, et il est probable que je ferai comme le commun des martyrs.

Elle se pencha, versa avec précaution le contenu du saladier sur la tourtière, et se retournant vers Laurent avec une voluptueuse torsion du buste et du cou, elle lui lança un regard veloutés.—Voilà qui est fini! s'écria-t-elle, reste à savoir si j'ai réussi. Je vais dire qu'on peut enfourner....C'est décidé, n'est-ce pas? Vous nous restez!.....

Et il resta.—Ces têtes à tête familiers, ces entretiens demi-enjoués et demi sérieux, où les deux jeunes gens s'amusaient à longer les escarpements de la passion, comme ces chevaux montagnards qui semblent prendre plaisir à côtoyer les bords d'un précipice, tous ces préliminaires de l'amour que les Anglais ont baptisés du joli nom de *flirtation*, se renouvelèrent fréquemment. Peu à peu, Berthe Fontenille se trouva enveloppée à son tour dans les filets qu'elle avait elle même tendus. On ne coquette pas impunément pendant des semaines avec un aimable garçon, spirituel et entreprenant comme l'était le filleul du marquis. Chaque jour, Berthe perdait de son sang-froid et de sa présence d'esprit. Son cœur, qui jusqu'à vingt trois ans était resté dans sa poitrine calme et endormi comme une hermine sous la neige, commençait à battre d'une façon plus irrégulière et presque inquiétante. La fièvre et expansive jeunesse de Laurent avait éveillé la sienne; la chaleur communicative et l'effervescence du jeune docteur l'avaient gagnée, et elle ne se sentait plus maîtresse d'elle même: elle devenait nerveuse et fantasque. Mme de Brienlles, qui était observatrice et dont les préoccupations maternelles affinaient encore la perspicacité, étudiait avec inquiétude cette transformation du caractère de Berthe. Le marquis, avec son étourderie habituelle, ne voyait rien et trouvait tout simple que son filleul se montrât galant avec une jolie fille. Quant à Mlle de Fierbois, qui avait une cordiale affection pour Laurent, et à laquelle rien n'échappait du petit drame qui se jouait dans son voisinage, elle avait trop de bon sens pour ne point s'alarmer de la tournure que prenaient les choses.—Mon garçon, dit-elle un jour à Laurent en le rencontrant sur le chemin de la None-Saint-Vanne, tu papillonnes beaucoup trop autour de la maison de Mlle de Fontenille; prends-y garde, tu auras le sort des papillons et tu te brûleras les ailes à la chandelle!....

Le jeune homme contenta de sourire sans avoir l'air de comprendre. Il se précipitait vers l'amour avec toute la fougue de ses vingt-cinq ans, sans se demander où le mènerait la pente qu'il suivait ni ce qu'il trouverait au bout. Dans cette saison d'été de la jeunesse, on marche comme sur une route où on a continuellement le soleil dans les yeux; le rayonnement de la passion vous éblouit et vous jette à la figure une poussière d'or qui empêche de distinguer les accidents du chemin. Parfois, pendant de courts intervalles de réflexion, Laurent se disait:—Après tout, j'ai une position, Berthe est libre et majeure, et si nous nous aimons, rien ne nous empêchera de nous marier.—Ce raisonnement suffisait à rassurer sa conscience, et il s'en allait à La None-Saint-Vanne plus épris, plus déterminé que jamais à suivre les yeux fermés la pente où l'entraînaient son tempérament amoureux et les grâces ensorcelantes de Mlle Fontenille.

A continuer.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'État de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'État de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour de février au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un chevreuil, un daim, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un canard, un oison, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte de fruits ou de grains—soupçonne d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente ou des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté (les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à moins qu'on ne prouve que ce animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entreprenes de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux dénonciateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les sections qui ont déclaré crimes contre l'État de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'État, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'État.

REGIMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, la port sera payé comme ci-dessus.—1 cent par once ou fraction d'once.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le CACAHOUTI des ANTILLES, de LANGRENIER, de Paris.

DÉPOT: *Rue de la Nouvelle-Orléans*, chez Mm Dupouey, Morson, et Montreuil et Cie.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 28 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, FRANCIUL, mercredi, 26 décembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUIT donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $50 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

6 mai 1y

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBECKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 29 Nov., à 5 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est pris par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....35.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, REMME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41

oct—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer
BOSTON,
partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le MARDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: Quittant Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le JEUDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se rellera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du bassin.

Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.

2sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Duval Landing, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur,
NATCHEZ,
T. P. Lesthlers, Capitaine,
E. P. Muse Commis.

Se rend à Vicksburg à la fin de l'année pour les rivières Yazoo, l'Atchafalaya, et à la rigue Amour pour Napoléonville et Pointe Coupée.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WOLIK, 1 et 3 Commune et
HITZ & CAHIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Transport Maritime et toutes stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m An No 35 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères intermédiaires le Norman, Barbin, Ware, et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SIMONT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS,
No. 31 du Commercial Place.

17nov—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lot Deloire, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine; H. R. Moore, commis,

partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTAIN & EPPLER, 32 Gravier.
LORD & McPEAKE, 48 Camp.

Oct 4

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la cite et de Baton Rouge.

Deux voyages par semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur
ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
..... Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No. 42 Bienville.

10 nov

Paquebot de la Nile-Orleans, de la cite et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS matin à 10 h.

Voyage de retour Dimanche et mercredi.

M. Kennedy, Master du bateau
JOHN H. HANNA,
F. MAGNANON, Capitaine,
L. P. DELAHOUSSAYE, Commis.

Voyage de retour, sous les NAMBIS, et MERCREDI.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 42 rue Bienville.

Paquebot de la cite jusqu'à Madisonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

LE TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St. Louis.

16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

(Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
F. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.....$312,424
Pertes payées.....74,743
Bénéfice net.....68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er courant, les messieurs 28 les nommés suivants ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année ci-dessus:

F. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Gridiret,
William Hart, Emile Gauche,
David Jackson, John H. Harrs.

W. J. Gasquet.

Mr. le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêts provenant du bénéfice net des douze dernierr mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 36 pour cent sur les primes payées par les assurés, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 42 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour notaires.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plus se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire
..... 1m

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brule Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville-Prairie, paroisse Avoyelles.

MARTIN, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

CROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, à St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Rouge.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Jeanne-Pagée.

A. REVEU, Vermillonville.

LAURENT OHERE, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Morcanville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonville (Texas).

WM. HUDSON, à "Sarpette, par nine Mark.

EDGARD DELERY, Rue ste. Louis, Mobile

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons cent bande dans les ex à raison de $3.12 c.

JAS. J. TARLETON, Chalmier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI—DEPARTEMENT AMERICAIN.

Revenu dans la Maison de la Banque Nationale de l'Etat, No 6 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. B. FRENER, Secrétaire.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Cyrus Bussey, E. E Wheeler,
W. C. Black, Louis Moches,
Thomas A. Adams, Chas. G. Jelkins,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. B. Hood, A. J. Gomila,
Adam Thompson, W. B. Lynch,
John Chalk, M. C. Priment.

..... 1m

ETAT DE SITUATION
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane,
CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....$ 914,797 16
Propriétés foncières (y-compris celle de la Nouvelle-Orléans).....$47,877 44
Dette suspendue (valeur actuelle).....195,918 66
Consolidée de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 à 60 c).....120,000 00
Autres bons et actions.....41,424 94
Département des actions hypothécaires.....774,290 15
Change étranger et change américain.....$227,242 78
Monnaie courante et espèces.....306,541 41
.....1,134,084 14
.....$4,488,180 68

PASSIF

Dû aux déposants.....$3,341,339 29
Dû à des banques et à des banquiers.....181,856 81
Dividendes non payés.....814 00
.....3,523,009 10
Profits et pertes.....$ 109,591 64
Capital.....1,500,000 00
.....$1,609,591 64
.....$4,488,180 68

Banque Nationale de l'Etat, Nouvelle-Orléans, le 10 juillet 1877.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to that he has removed his office from No 84 Exchange Alley between Carondelet and Baronne streets to No 56 same Alley. He again renders his services thanks for the liberal patronage which has been extended to him in the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

SAM'L V. BUFOUR.
..... 1m

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême — De la Nile-Orléans
Nuremberg: 21 nov. — 20 déc.
Frankfort.... 19 déc. — 18 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or Entrepont.....$85, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$50, en or. Entrepont.....$15 en or
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et leur prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
MM. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur
ST. FRANCIS BELLE,
partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se rellera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le frêt reçu au même endroit, à 3 heures seulement le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Camp, et partant comme suit:

Départ. — Arrivée.
Express, Sunday only — Express, Sunday only,
.....7.15 A. M. — .....8.35 A. M.
Express.....5.00 P. M. — Express.....8.20 P. M.
Passenger, except sun. — Passenger, except sun.
day.....7.30 A. M. — day.....8.45 P. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia. No change of cars between New Orleans and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1er juin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS. — ARRIVES.
Express No 1...6.40 P M | Express No 2...10.30 A M
Express No 3...7.40 A M | Express No 4...10.00 P M

Les trains express ne partent pas les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St Louis, un char Pullman est attaché au train de Milan, Tennessee, et permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le char et sans changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se rend pas à Duquoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mocomb City partent de la Nile-Orléans à 8h.42 P M. le samedi, et arrivent à Mocomb City à 7h. 47 A M. et à 10 h. P M. le dimanche, et à 8 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 jv. 76

Great Jackson Route.

New Orleans,